

Règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur décrit ci-dessous a pour fonction d'assurer le bon déroulement des événements organisés par l'ASBL Les Rôlistes Anonymes.

Par la signature de ce document, la personne certifie avoir lu le règlement d'ordre intérieur et en avoir compris l'ensemble des termes. De plus le signataire s'engage à respecter le dit règlement.

- ☞ Afin d'assurer le bon déroulement des événements, les organisateurs se réservent le droit de refuser certaines inscriptions pour des raisons propres à l'ASBL et sans devoir se justifier.
- ☞ Nos activités sont réservées aux personnes âgées de 16 ans ou plus. Tous les mineurs d'âge (moins de 18 ans) doivent être en possession d'une autorisation parentale signée.
- ☞ Chaque participant est civilement responsable de ses actes. Ainsi tout dommage matériel et/ou corporel qu'il pourrait causer à lui-même ou à autrui relève de sa responsabilité civile. En outre, l'ASBL décline toute responsabilité en cas d'accident ayant été entraîné par un acte volontaire et n'entrant pas dans le cadre des activités de l'ASBL.
- ☞ Les participants sont tenus de respecter les lois en vigueur dans le pays où se déroulent les activités.
- ☞ La consommation de substances illicites reste interdite lors de nos événements et l'ASBL décline toute responsabilité quant aux conséquences du non-respect de cet article.
- ☞ La consommation d'alcool reste à l'appréciation de chacun. L'ASBL tient à rappeler qu'une consommation abusive pouvant entraîner un comportement dangereux envers les autres ou lui-même fera l'objet d'une sanction de la part de l'ASBL.

- ☞ Les participants reconnaissent qu'ils participent à un jeu et s'engagent à respecter les limites d'autrui ainsi que les règles de bienséance et de courtoisie.
- ☞ La participation aux évènements nécessite l'utilisation d'un matériel adéquat. Pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'activité, le matériel de chaque participant sera soumis à homologation, et ce avant le début même de l'activité. Les personnes en charge de l'homologation demeurent seules juges quant à l'acceptation ou le refus du matériel présenté. Si durant l'activité, le participant se rend compte de la dégradation de son matériel, le rendant inutilisable et/ou dangereux, il est de sa responsabilité de prévenir les chargés d'homologation et/ou les organisateurs dans les plus brefs délais afin de statuer sur la dangerosité du matériel dégradé.
- ☞ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens propres.
- ☞ Les participants s'engagent à respecter le site, les locaux, sanitaires et autres bâtiments mis à leur disposition lors de l'activité.
- ☞ Les participants s'engagent à rendre, à la fin de l'activité, les dortoirs dans le même état (voire mieux) que celui dans lequel ils les ont trouvés.
- ☞ Tout déchet (y compris les mégots de cigarettes) doit être jeté dans un sac poubelle disponible auprès de l'organisation.
- ☞ Toute annulation au plus tard 30 jours calendrier avant l'évènement entrainera un remboursement partiel de 45 € pour les PJ et de 25 € pour les PNJ, après cette date, aucun remboursement ne sera effectué pour quelque raison que ce soit. La demande de remboursement doit se faire exclusivement par écrit et décrire de façon explicite les raisons du désistement.
- ☞ Toute détérioration du matériel loué ou prêté par l'ASBL est à charge de l'emprunteur. L'ASBL se réserve le droit de lui réclamer une somme équivalente à la valeur du matériel détérioré.

- ☞ Toute zone désignée comme dangereuse par l'organisation et délimitée par un ruban rouge et blanc (voir noir et jaune) de type "travaux publics" est interdite d'accès. De plus, toute zone portant la mention « propriété privée » ou « personnel autorisé uniquement » est également interdite d'accès.
- ☞ L'ASBL se réserve le droit d'exclure un participant pour toute raison jugée nécessaire au bon déroulement de l'activité, à l'intégrité physique ou morale d'autrui et ce sans avoir à se justifier.
- ☞ Tout non-respect de l'un ou plusieurs articles de ce règlement pourra donner lieu à une exclusion ou toute autre sanction décidée par les organisateurs, et eux seuls.

Fait à _____ , le _____

Nom & Prénom

Signature, précédée de la mention "*Lu et approuvé*"